



Arrêté temporaire n°24-AT-0370
Portant réglementation du stationnement et de la circulation

RUE DE SAVOIE

Objet : Concert

Interdiction de
stationnement et
circulation interdite

Le 22 juin 2024

Le Maire de la ville d'Aix-les-Bains,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 417-10,

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

Vu l'arrêté n°66/2021 en date du 12/04/2021 donnant délégation de signature à l'adjoint au maire, monsieur Jean-Marc VIAL, chargé de la sécurité et de la tranquillité publique,

Considérant la demande de la Fédération Aixoise des Artisans et Commerçants, représentée par Monsieur Florian Louveau,

Considérant que l'organisation du concert du conservatoire de musique rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 22/06/2024 RUE DE SAVOIE,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le 22/06/2024 de 09h00 à 14h00, les prescriptions suivantes s'appliquent RUE DE SAVOIE :

- La circulation des véhicules est interdite dans sa portion comprise entre le n°6 et l'AVENUE DU PETIT PORT ;
- La circulation des véhicules s'effectuera à double-sens entre le n°6 et la RUE DE FRANCE
- Le stationnement des véhicules est interdit DE 07H00 à 14H00 sur tous les arrêts minutes.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les Services Techniques de la Ville.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont la copie sera envoyée **au Directeur de Cabinet.**

Police municipale
4 rue Jean Monard
73100 AIX-LES-BAINS
Tél : 04.79.35.38.36
Mail :
police@aixlesbains.fr

ARTICLE 4 :

Destinataires :

- Fédération Aixoise des Artisans et Commerçants
- Monsieur le Commandant de Police
- Monsieur le Chef du centre de secours d'Aix-les-Bains
- M. le Directeur du Centre Hospitalier Métropole Savoie - site d'Aix-les-Bains
- ONDEA - Compagnie des transports du Lac du Bourget
- Le service voirie signalisation
- M le Chef de la Police Municipale

Aix-les-Bains, le 14 juin 2024



**Pour le maire
l'Adjoint au maire d'Aix-les-Bains
Jean-Marc VIAL**